



## RÈGLEMENT OFFICIEL

### CONCOURS INTITULÉ

« Gagnez un des deux lots d'un an d'épicerie avec Metro et Activia »  
(le « **Concours** »)

**1. ORGANISATEUR.** Le Concours est tenu par **Metro Richelieu inc.** (ci-après « **Metro** » et l' « **Organisateur** » ou l'« **Organisateur du Concours** »). Pour les fins du présent règlement, Danone Inc. est ci-après défini le « **Partenaire** ».

**2. DURÉE.** Le Concours se déroule au cours de la période suivante (« **Durée du Concours** »)

Début du Concours:

Date : 22 septembre 2016

Heure : 08:00:01 AM Heure de l'Est (ET)

Fin du Concours

Date: 2 novembre 2016

Heure : À la fermeture des magasins participants

### **3. ADMISSIBILITÉ**

Le Concours s'adresse aux résidents de la province de Québec ayant atteint l'âge légal de la majorité à la date de l'inscription.

Sont exclus: les administrateurs, dirigeants, cadres, employés, mandataires, agents et représentants de l'Organisateur du Concours et de son partenaire, de leur société mère, de toute société, fiduciaire ou autre entité juridique contrôlée par ou liée à celles-ci, de *Facebook* si le Concours se déroule sur *Facebook*, de tout Magasin participant, des agences de publicité et de promotion, des fournisseurs de prix, de biens et de services dans le cadre du Concours, ainsi que les membres de la famille immédiate (frères, sœurs, enfants, père, mère, conjoint légal ou de fait, nonobstant leur lieu de résidence) des personnes susmentionnées ou les personnes avec qui ils sont domiciliés (qu'elles aient ou non un lien de parenté).

### **4. PARTICIPATION / AUCUN ACHAT REQUIS**

**Aucun achat n'est requis pour participer ou gagner. Un achat n'accroît pas les chances de gagner. Membres metro& moi seulement.**

**Limite.** Les participants doivent respecter les limites suivantes, à défaut de quoi ils pourront être disqualifiés: Une (1) inscription par personne par jour, tant par achat que par participation sans achat.

## Membres metro&moi seulement

Le Concours se déroule dans 201 magasins participants dans la province de Québec (les « **Magasins participants** »).

**Membre metro&moi** - Pour participer, vous devez être membre du programme metro&moi. Si vous n'êtes pas membre, rendez-vous à l'adresse « <http://www.metro.ca/metro-et-moi/index.fr.html> », sur le site metro.ca, ou dans un magasin Metro et inscrivez-vous. Pour ce faire, remplissez le formulaire d'inscription en fournissant votre nom, prénom, adresse complète, numéros de téléphone, date de naissance et adresse courriel. Si vous vous inscrivez via le site, choisissez un code d'utilisateur et un mot de passe. Si vous êtes déjà membre metro&moi, assurez-vous que les renseignements que vous avez fournis pour votre inscription au programme sont à jour et consentez à ce qu'ils soient utilisés dans le cadre de ce Concours.

**Participation** – À l'achat d'un produit Activia sélectionné associé à ce concours dans l'un des Magasins participants, et en présentant votre carte metro&moi lors de votre achat, vous serez automatiquement inscrits au concours.

Pendant la Durée du Concours, pour participer, une personne admissible n'a qu'à acheter un Produit participant à un Magasin Metro participant et à se servir de sa carte metro&moi au moment de l'achat. Une personne admissible obtient automatiquement une (1) Participation totale peu importe le nombre de Produits participants achetés dans le cadre de la même transaction à un Magasin Metro participant pendant la Durée du Concours. Limite d'une participation par transaction, par personne et par jour. La liste des produits participants se trouve en annexe du présent règlement.

**Participation sans achat** - Pour recevoir une chance de participer, veuillez rédiger lisiblement une lettre manuscrite et originale d'au moins 50 mots expliquant pourquoi vous aimez la promotion « Gagnez un des deux lots d'un an d'épicerie avec Metro et Activia », accompagnée de votre nom, prénom, adresse complète incluant le code postal, numéro de téléphone, adresse courriel et votre numéro de membre metro&moi. Veuillez la poster, dans une enveloppe suffisamment affranchie et datée à : Service aux consommateurs, 7151, rue Jean-Talon Est, 3<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H1M 3N8, afin qu'elle soit reçue au plus tard le 2 novembre, ou postdatée de cette même date. Votre lettre sera validée par un représentant de l'Organisateur et vous serez automatiquement inscrit.

### 5. PRIX

Les prix disponibles à être gagnés et leur valeur approximative de vente au détail sont les suivants:

Description (avec inclusions et conditions particulières)	Nombre de prix	Valeur approximative par prix
1 an d'épicerie chez Metro en cartes-cadeaux Metro	2	La valeur au détail approximative («VDA») de chaque prix est de <b>5 200 \$ CAN</b> par lot.

Le nombre de prix diminue au fur et à mesure de leur attribution. Les prix seront attribués au hasard. Un gagnant ne peut réclamer un prix spécifique.

**Seule garantie du fabricant.** Aucune autre garantie que celle du fabricant ou du fournisseur du prix ne sera applicable. L'Organisateur n'a aucune responsabilité à l'égard du prix une fois remis.

**Conditions applicables aux prix.** Le prix est sujet aux conditions et modalités d'utilisation du fournisseur du prix. Le prix est remis en cartes-cadeaux Metro et ne peut être remis en argent.

**Conditions applicables aux cartes-cadeaux Metro:**

- La valeur des cartes-cadeaux est en dollars canadiens;
- L'utilisation des cartes-cadeaux est assujettie aux conditions générales énoncées à l'arrière de chaque carte;
- À chaque utilisation, le montant de votre transaction est déduit des cartes-cadeaux, et le solde est conservé jusqu'à la prochaine utilisation, ou jusqu'à ce que le solde atteigne 0\$;
- Chaque fois que vous utilisez vos cartes-cadeaux, le solde est indiqué sur le coupon-caisse de votre transaction;
- Vos cartes-cadeaux ne comportent aucune date d'expiration, ni aucun temps limite d'utilisation après une première transaction;
- L'Organisateur du Concours ne peut être tenu responsable en cas de perte, de vol ou d'utilisation non autorisée de vos cartes-cadeaux. Si une de ces situations venait à se produire, vous ne pourriez pas récupérer le montant de votre solde. Donc, prenez soin de vos cartes-cadeaux.

## 6. TIRAGE

Date du tirage: 2 décembre 2016

Heure du tirage : 11:00 AM (ET)

Le tirage a lieu aux bureaux de l'Organisateur, au 11011 Maurice-Duplessis, Montréal (QC) H1C 1V6.

Grand Prix

Détails du tirage: Sélection au hasard de deux (2) inscriptions admissibles parmi l'ensemble des inscriptions valides enregistrées pendant la Durée du concours.

## 7. RÉCLAMATION DES PRIX

Afin d'être déclaré gagnant, tout participant sélectionné doit:

- a) être joint par téléphone ou courriel, à l'entière discrétion de l'Organisateur du Concours, dans les dix (10) jours suivant le Tirage. Tout participant sélectionné qui ne pourrait être joint par l'Organisateur pendant cette période sera disqualifié, et un nouveau tirage sera effectué afin de sélectionner au hasard un participant admissible alternatif parmi les Participations admissibles restantes (dans un tel cas, les dispositions du présent article s'appliqueront au nouvel participant admissible sélectionné). Dans l'éventualité où un participant sélectionné était joint par courriel, il devra y répondre en se conformant aux instructions données qui y sont prévues, le cas échéant. Tout courriel de notification d'un prix suivi d'une mention à l'effet que le message n'a pu être délivré entraînera la disqualification du participant et la sélection d'un nouveau participant (dans un tel cas, les dispositions du présent article s'appliqueront au nouvel participant admissible sélectionné). L'Organisateur ne sera pas responsables de toute tentative infructueuse de rejoindre un participant sélectionné;
- b) signer le Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité qui lui sera transmis par l'Organisateur et le retourner à l'Organisateur (11 011 Maurice-Duplessis, Montréal (Qc) H1C 1V6) dans les quinze (15) jours suivant la date de sa réception;
- c) avoir répondu correctement et sans aucune aide quelle qu'elle soit, notamment mécanique, à la question réglementaire d'ordre mathématique, administrée par la poste, par courriel ou par téléphone, selon l'option choisie par l'Organisateur à leur seule et entière discrétion;

- d) sur demande de l'Organisateur et en temps opportun, fournir une pièce d'identité avec photographie; et réclamer son Prix dans les dix (10) jours suivant l'envoi du formulaire de déclaration et d'exonération signé, avant 17h00.

À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées au présent règlement ou d'accepter son prix, le participant sélectionné sera disqualifié. Dans un tel cas, l'Organisateur du Concours pourra, à sa discrétion, annuler le prix ou effectuer un nouveau tirage parmi les inscriptions admissibles restantes jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné et déclaré gagnant. Si aucun participant n'est déclaré gagnant dans les soixante (60) jours suivant le tirage original, le prix sera annulé.

Dans un délai de deux (2) à quatre (4) semaines suivant la réception du Formulaire de déclaration dûment rempli et signé, l'Organisateur du Concours communiquera avec le gagnant afin de l'informer des modalités de prise de possession de son Prix.

**Refus d'accepter un prix.** Le refus d'un participant sélectionné d'accepter un prix selon les modalités du présent règlement libère l'Organisateur du Concours de toute obligation liée à ce prix envers cette personne.

**Attribution des prix.** Aucun prix ne sera remis sans que le gagnant n'ait été confirmé. Aucun prix n'est transférable. Il doit être accepté tel quel sans substitution en espèces ni autrement, sauf au seul gré de l'Organisateur. L'Organisateur se réserve le droit de substituer un prix (ou une partie du prix) de même nature et de valeur équivalente ou, à son entière discrétion, la valeur monétaire du prix (ou une partie du prix) indiquée au présent règlement.

**Frais de réclamation de prix.** Tous les coûts ou dépenses encourus par les gagnants relativement à la réclamation ou à l'utilisation d'un prix sont la responsabilité des gagnants.

**Prix limités.** Dans tous les cas, l'Organisateur du Concours ne pourra être tenu d'attribuer plus de prix ou d'attribuer un prix autrement que conformément au présent règlement.

## 8. CONDITIONS GÉNÉRALES

**Disqualification.** Tous documents liés au Concours, notamment mais sans limitation, les bulletins d'inscription, cartes à gratter et Formulaires de déclaration et d'exonération de responsabilité, sont sujets à vérification par l'Organisateur du Concours. Les participations comportant des erreurs ne seront pas admissibles ainsi que celles qui ont sont incomplètes, illisibles, mutilées, frauduleuses, détériorées ou comportant une erreur d'impression ou qui ont été trafiquées, modifiées, falsifiées, reproduites ou obtenues illégalement. Les participants qui ne se seront pas conformés au présent règlement sont susceptibles d'être exclus du présent Concours et de tout concours ou promotion que l'Organisateur tiendra dans le futur, incluant, sans limitation, tout participant coupable ou soupçonné : (i) d'avoir trafiqué des bulletins de participation ou du matériel, le traitement des participations, le déroulement du Concours ou tout élément technique ou mécanique du Concours, ou (ii) d'avoir endommagé délibérément les sites Internet, les pages Internet et les applications relatives au présent Concours ou d'avoir saboté le déroulement légitime du Concours, ou (iii) d'avoir enfreint le présent règlement, ou (iv) d'avoir utilisé un moyen contraire au présent règlement ou de nature à être inéquitable envers les autres participants, ou (v) d'avoir obtenu des inscriptions au-delà de la limite permise, ou (vi) d'avoir utilisé plusieurs noms, identités, adresses électroniques et/ou tout système ou programme automatisé pour s'inscrire ou participer au concours, ou (vii) d'avoir perturbé le déroulement du Concours de quelque autre manière, ou (viii) d'avoir ou agi de manière déloyale ou de manière à nuire ou dans l'intention d'importuner, tourmenter, menacer ou harceler une autre personne. LE PARTICIPANT OU TOUTE

AUTRE PERSONNE QUI TENTE DÉLIBÉRÉMENT D'ENDOMMAGER UN SITE INTERNET, UN ÉQUIPEMENT, UNE APPLICATION OU UNE TECHNOLOGIE EMPLOYÉS DANS LE CADRE DU CONCOURS OU DE PORTER ATTEINTE À L'EXPLOITATION LÉGITIME DU CONCOURS COMMET UNE INFRACTION CRIMINELLE ET UN DÉLIT CIVIL ET L'ORGANISATEUR SE RÉSERVE, EN TEL CAS, LE DROIT DE DÉNONCER CETTE PERSONNE AUX AUTORITÉS JUDICIAIRES ET D'EXIGER DE CETTE PERSONNE TOUS LES DOMMAGES-INTÉRÊTS QUE LA LOI LUI PERMET DE RÉCLAMER.

**Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité.** En participant ou en tentant de participer à ce concours, tout participant sélectionné pour un prix dégage de toute responsabilité l'Organisateur du Concours, sa société mère, toute société, fiducie ou autre entité juridique contrôlée par ou liée à celles-ci, tout Magasin participant, la *Régie des alcools, des courses et des jeux*, Facebook si le Concours se déroule sur Facebook, les agences de publicité et de promotion et les fournisseurs de prix, de biens et de services dans le cadre du Concours ainsi que l'ensemble de leurs administrateurs, dirigeants, propriétaires, associés, employés, mandataires, représentants, successeurs et ayant droit respectifs (collectivement les « **Bénéficiaires de l'exonération** ») de tout dommage et de toute responsabilité se rapportant au Concours (participation, fonctionnement, annonce, règlement, etc.) ou se rapportant au prix (réclamation, utilisation, etc.). Afin d'être déclarés gagnants, les participants choisis seront tenus de signer le Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité contenant une déclaration de conformité aux règlements du Concours et confirmant la présente exonération de responsabilité en faveur des Bénéficiaires de l'exonération.

**Limite de responsabilité.** Sans restreindre la généralité de l'exonération ci-dessus, les Bénéficiaires de l'exonération se dégagent de toute responsabilité relativement à (i) toute erreur typographique (ou autre) contenue dans l'offre ou les documents liés à l'administration du Concours, y compris, sans s'y limiter, les erreurs contenues dans la publicité, le règlement officiel, l'annonce du gagnant, l'attribution du prix ou au mauvais fonctionnement, problèmes ou difficultés techniques éprouvés avec les réseaux, les lignes téléphoniques, les systèmes de messagerie SMS, de toute composante informatique, de tout logiciel ou de toute ligne de communication, relativement à la perte ou à l'absence de communication réseau ou relativement à toute transmission défectueuse, incomplète, incompréhensible ou effacée par tout ordinateur, serveurs ou fournisseur de service ou tout logiciel, virus, bogue informatique, défaillance d'ordinateurs personnels ou configuration de logiciels et de matériel, ou de tentative échouée de transmission de tout courriel au autre communication à l'Organisateur du Concours ou à un participant pour une raison quelconque, y compris l'encombrement de tout réseau ou la défaillance de tout site qui peut limiter la possibilité pour toute personne de participer au Concours; (ii) toute inscription en retard, perdues, volées, retardées, non reçues, endommagées, mal acheminées, incomplètes ou inexactes; (iii) tout défaut de recevoir des inscriptions en raison de problèmes de transmission ou de défaillances techniques de toute nature, y compris, sans s'y limiter, le mauvais fonctionnement de tout réseau, serveurs, fournisseurs d'accès, matériel ou logiciel, que ce soit attribuable à l'expéditeur ou au destinataire pouvant limiter pour toute personne la possibilité de participer au Concours ou l'en empêcher; (iv) tout dommage pouvant être causé, directement ou indirectement, en tout ou en partie, notamment au système ou appareil du participant ou d'une autre personne, par le téléchargement de toute page Internet ou de tout logiciel ou autre et par la transmission de toute information visant le Concours.

**Fonctionnement du site Internet.** L'Organisateur du Concours ne garantit d'aucune façon que le site Internet du Concours ou que la page Facebook « metromonepiciér » sur la plateforme Facebook seront accessibles ou fonctionnels sans interruption pendant la durée du Concours ou qu'ils seront exempts de toute erreur.

**Annulation, suspension ou modification du Concours.** L'Organisateur se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le présent

Concours dans l'éventualité où il se manifeste un événement qui en perturbe le bon déroulement, par exemple une difficulté du système informatique d'enregistrer toutes les inscriptions, ou toute intervention humaine pouvant altérer ou influencer l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du Concours tel que prévu dans le présent règlement, et ce, sous réserve de l'approbation de la *Régie des alcools des courses et des jeux du Québec*, si requise.

**Fin de la participation au Concours.** Dans l'éventualité où le Concours devait prendre fin en totalité ou en partie avant la fin de la Durée du Concours, le tirage au hasard pourra se faire, à la discrétion de l'Organisateur du Concours, parmi les inscriptions admissibles dûment enregistrées pendant la Durée du Concours ou, le cas échéant, jusqu'à la date de l'événement ayant mis fin au Concours.

**Renseignements personnels.** En participant au Concours, les participants consentent à la cueillette, l'utilisation et la divulgation de leurs renseignements personnels par l'Organisateur et/ou ses agents autorisés dans le but d'administrer le Concours et d'attribuer des prix. En acceptant un prix, tout gagnant autorise l'Organisateur du Concours et ses représentants à utiliser, si requis, ses nom, adresse (ville, province), voix, déclarations, photographie, image et autres représentations et enregistrements, à des fins publicitaires, et ce, dans tous médias, incluant mais sans s'y limiter l'Internet, et ce, sans autre préavis et sans aucune forme de rémunération. Tout participant peut être requis de signer une confirmation à cet effet.

**Propriété intellectuelle et droits d'auteur.** En soumettant une photographie, pièce musicale, création ou autre type d'œuvre (l'« **Oeuvre** ») dans le cadre de ce Concours, le participant garantit que l'Oeuvre est libre de tous droits de tierces personnes et le participant garantit détenir les droits nécessaires pour soumettre l'œuvre ainsi que, notamment mais sans limitation, pour autoriser l'Organisateur à l'utiliser, la modifier, la transférer, l'adapter, la diffuser, la communiquer ou la distribuer, sur quelque support de diffusion, media ou technologie que ce soit, y compris mais sans limitation, télévision, technologie de l'information, sans fil ou en ligne. Le participant accepte de fournir, sur demande, la preuve des droits qu'il détient sur l'Oeuvre et il indemnise l'Organisateur en cas de réclamation, demande, poursuite, litige découlant de tout type d'utilisation de l'Oeuvre.

**Propriété.** Tous renseignements et documents liés au Concours, notamment mais sans limitation, les bulletins d'inscription, cartes à gratter, Formulaires de déclaration et d'exonération de responsabilité, renseignements de nature technique, technologique ou opérationnelle et renseignements se rapportant à des dessins, systèmes informatiques, logiciels, logos, marque de commerce et propriété intellectuelle, sont et demeurent la propriété exclusive de l'Organisateur du Concours. Aucun de ces renseignements et documents ne sera retourné aux participants.

**Identification du participant.** Aux fins du présent règlement, le participant est la personne dont le nom paraît sur le formulaire d'inscription et c'est à cette personne que le prix sera remis si elle est sélectionnée et déclarée gagnante. Si un différend survient relativement à l'identification de l'auteur d'un formulaire d'inscription, ce dernier sera considéré avoir été envoyé par le titulaire de compte autorisé associé à l'adresse de courrier électronique fournie au moment de la participation. On entend par « titulaire de compte autorisé » la personne physique à qui est attribuée une adresse de courrier électronique par un fournisseur d'accès internet ou de services en ligne, ou une autre entreprise attribuant les adresses de courrier électronique pour le domaine associé à l'adresse de courrier électronique soumise.

**Décision de l'Organisateur du Concours.** Toute décision de l'Organisateur du Concours ou de ses représentants relative au présent Concours est finale et sans appel, sous réserve de toute décision de la *Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec* en relation avec toute question relevant de sa compétence.

**Différend / résidents du Québec.** Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un Concours publicitaire peut être soumis à la *Régie des alcools, des courses et des jeux* afin qu'il soit tranché. Un

différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la *Régie* uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

**Régie des alcools, des courses et des jeux.** La *Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec* n'est liée d'aucune façon par le Concours et ne peut être tenue responsable de quelque façon que ce soit de toute question relative au Concours.

**Facebook.** Si le Concours est hébergé sur la plateforme *Facebook*, toute personne qui y participe confirme qu'elle dégage *Facebook* de toute responsabilité et de tout dommage, de quelque nature que ce soit, qui pourrait découler de sa participation au Concours et reconnaît que le Concours n'est aucunement commandité, approuvé ou administré par *Facebook*, ni associé à *Facebook*. Les renseignements fournis par les participants sont fournis à l'Organisateur du Concours et non à *Facebook*.

**Danone.** Sous réserves de toute entente intervenue entre Metro Richelieu inc. et Danone inc., ce Concours est géré par Metro Richelieu inc. uniquement. Danone Inc. ne saurait être tenu responsable de toute obligation qui relève et est exécuté par l'Organisateur du Concours et lié à la tenue du Concours. Danone ne joue aucun rôle dans la gestion de ce Concours. Danone Inc. finance les Prix et n'est pas un organisateur du Concours.

**Divers.** En participant au Concours, les participants acceptent d'être liés au présent règlement du Concours et aux décisions de l'Organisateur, lesquelles décisions sont finales et sans appel à tous égards, y compris, sans s'y limiter, les décisions concernant l'admissibilité ou la disqualification des bulletins de participation ainsi que l'attribution d'un prix. Le Concours est assujéti à tous les lois et règlements applicables. Seuls les participants choisis seront contactés. Si un paragraphe de ce règlement est déclaré illégal ou inexécutable par une cour compétente, alors ce paragraphe sera considéré comme étant nul, mais tous les autres paragraphes demeureront applicables.

**Règlements.** Les règlements du Concours sont disponibles sur le site metro.ca, dans la section En Vedette, et pour consultation dans les Magasins participants.

*Dans l'éventualité d'un conflit entre les termes du règlement du Concours en français et les termes du règlement du Concours en anglais, les termes du règlement du Concours en français prévaudront.*

**ANNEXE  
PRODUITS SÉLECTIONNÉS**

Description	Format	Emb.	METRO Code	UPC Détail
ACTIVIA VAN/BLEU 12X100g	12x100g	4	28753702	056800430301
ACTIVIA FRA/FRAMB/BLE/PÊ 12X100g	12x100g	4	28753703	056800430318
ACTIVIA VA-CER/BLE-CER/CER-CER 12X100g	12x100g	4	28753704	056800522808
ACTIVIA CER/FR.RHU/FRAMB 12X100g	12x100g	4	28753705	056800739060
ACTIVIA PE/MAN/POM/APRI 12X100g	12x100g	4	28753706	056800755336
ACTIVIA S.LACT VAN-FR-CER 12x100g	12x100g	4	28753707	056800091267
ACTIVIA S.LACT MANG-PÊ-BL 12x100g	12x100g	4	28753708	056800091274
ACTIVIA FF FR/PÊ/FRAMB/VANI 12X100g	12x100g	4	28754301	056800195606
ACTIVIA FR/VA 100GX8	8x100g	6	28753801	056800153187
ACTIVIA VANILLE 100GX8	8x100g	6	28753802	056800154375
ACTIVIA FR/FRAMB 100GX8	8x100g	6	28753803	056800162653
ACTIVIA 100GX8 RB-CE/PE-CE	8x100g	6	28753804	056800254082
ACTIVIA BLEU/ST-RHUB 100X8	8x100g	6	28753805	056800345476
ACTIVIA 100GX8 POM-MUË/BLUE-CER	8x100g	6	28753806	056800755329
ACTIVIA PRUNE/FIGUE 100X8	8x100g	6	28753807	056800818734
ACTIVIA CITRON/ANANAS 100X8	8x100g	6	28753808	056800818741
ACTIVIA FF 8X100G FR/PÊ	8x100g	6	28754101	056800195583
ACTIVIA FF 8X100G FRAMB/VANILLE	8x100g	6	28754102	056800195590
ACTIVIA CÉRÉALES CER/FRAM/CANN	8x100g	6	28754103	056800047714
ACTIVIA 0% CERISES/BLEUETS	8x100g	6	28754104	056800982633
ACTIVIA 100GX8 ORANG.MAND.PAMPL.ROS	8x100g	6	28753809	056800134933
ACTIVIA 650g NATURE	650g	6	28753501	056800098303
ACTIVIA 650g PRUN	650g	6	28753502	056800098280
ACTIVIA 650g VANI	650g	6	28753503	056800098297
ACTIVIA 650g FRAISE	650g	6	28753504	056800098273
ACTIVIA 650g FRAMB	650g	6	28753505	056800162677
ACTIVIA 650G BLEUET	650g	6	28753506	056800345964
ACTIVIA 650g CITRON	650g	6	28753507	056800739015
ACTIVIA 650G CERISE	650g	6	28753508	056800739022
ACTIVIA 650g FR-RHUB	650g	6	28753509	056800739039
ACTIVIA 650g COCONUT	650g	6	28753510	056800868098
ACTIVIA 650g POIRES	650g	6	28753511	056800121285
ACTIVIA S.LACT VANI 650g	650g	6	28753512	056800091281
ACTIVIA S.LACT FRAISE 650g	650g	6	28753513	056800091298
ACTIVIA FF 650g VANI	650g	6	28754203	056800195637
ACTIVIA DRINK FRAISE 4x93ml	4x93ml	12	30314001	056800091137
ACTIVIA DRINK BLEUET 4x93ml	4x93ml	12	30314002	056800091144
ACTIVIA DRINK PRUNE 4x93ml	4x93ml	12	30314004	056800091168